

Compte-Rendu du Conseil Municipal  
Du 28 novembre 2014

14 présents - 1 absente.

**FISAC - Boucherie**

La subvention FISAC a été reçue fin octobre : 79.376,93.

Aide pour le développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social.

**Indemnités de Conseil au Receveur Municipal**

Le Conseil décide d'accorder l'indemnité de Conseil telle qu'elle est prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 à Madame Oussal Dominique, Receveur à Amplepuis.

Montant pour 2014 : 427,94 Euros Brut soit 390,04 Euros Net.

**Remboursement acquisition**

Le Conseil accepte de rembourser la somme de 46,59 au Maire suite à l'acquisition faite pour la Mairie.

**Comptabilité - Décision modificative**

**Comptabilité**

Le Conseil autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2015, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2014 et la totalité des crédits de fonctionnement 2014.

**Décision modificative**

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à faire des virements de crédits à l'intérieur de la section de fonctionnement.

**Contrat pluriannuel**

Madame la Présidente du Conseil Général du Rhône a donné l'autorisation de commencer les travaux inscrits au contrat pluriannuel : avenant n° 4.

**Eclairage Festif**

Fournitures et pose de guirlandes et motifs illuminations Noël réalisés.  
Facture reçue pour un montant de 22.582,80 Euros TTC.

**Assurance et indemnités**

**Effraction local technique**

Nous avons été indemnisés : 4.925,10 Euros

Remplacement de la porte d'entrée : 3.336 Euros.

Remplacement du matériel : sur les 3.646 Euros de factures d'achat nous avons touché 1.589,10 Euros (vétusté déduite).

## Vol fioul salle polyvalente octobre 2014

Notre contrat ne garantissant pas le vol sans effraction nous n'aurons donc pas de remboursement du préjudice.

### Immeubles communaux

Installation de détecteurs de fumée dans tous les bâtiments communaux + 2 détecteurs de monoxyde de carbone pour les logements ayant une chaudière alimentée au gaz. L'entretien sera à la charge des locataires.

#### Caveau

Les travaux de Billet Fonteret sont terminés pour l'aménagement extérieur reste à faire les travaux de barrière. Facture reçue pour un montant de 15.241,74 Euros.

#### Boucherie

Il n'est pas donné suite aux devis demandés pour l'aménagement d'une terrasse ; dépense trop importante.

#### Boulangerie

Travaux acceptés pour le transfert des cuves. On attend que les entreprises interviennent (Ets Lepine et Aubonnet de Cours la Ville).

Montant des devis Aubonnet : 3.248,75 et Lepine : 3.996,48 Euros.

#### Mairie

Pour les travaux d'accessibilité il a été déposé un dossier au titre de la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la sécurité routière.

Devis de Eiffage pour découpe de chaussée - démolition trottoir y compris rampe existante - dépose bordures - fourniture et pose de bordures - réglage de trottoirs - création d'une rampe d'accès en béton - application enrobé - panneau signalisation - balises - travaux de peinture pour un montant de 8.110 Euros HT soit 9.732 Euros TTC.

La commission permanente du conseil général lors de sa réunion du 28 octobre dernier a accordé à la commune la somme de 5.264 Euros.

Le Conseil accepte cette subvention et s'engage à réaliser les travaux.

### Travaux de voirie

Les travaux du Replat sont terminés. Nous avons pris à notre charge la somme de 4.830 Euros.

Les travaux de Vermorel et de Biesse sont terminés - Dotation voirie de la COR.

Les travaux Diurnay et Odar sont terminés et pris en charge par la COR. Travaux à caractère d'urgence.

Les curages des fossés ont été réalisés entreprises Denis et Pontet.

### Panneaux signalisation

Pour remplacer des panneaux devenus illisibles nous avons commandé 3 panneaux sens interdit + sauf riverains et 2 panneaux de parking (451,19 Euros).

## Lotissement le Replat

Les trottoirs ont été agrandis pour être en conformité avec les normes accessibilité ce qui a réduit la chaussée. Il est demandé de ne pas se garer sur les trottoirs ni sur la chaussée. Le stationnement peut se faire sur les parkings prévus à cet effet.

## COR

## Statuts

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29/04/13 portant fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Amplepuis Thizy, du Pays de Tarare et de la Haute Vallée d'Azergues.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 07/10/13 relatif aux statuts de la communauté issue de la fusion.

Considérant la nécessité d'actualiser les statuts initialement approuvés.

Le Conseil communautaire a approuvé l'adjonction de compétences nouvelles apportées aux statuts initiaux lors du conseil de la communauté séance du 11 septembre 2014.

Le Conseil Municipal approuve l'adjonction de compétences nouvelles apportées aux statuts initiaux.

## Voirie

Montant de la dotation de compensation des dépenses d'entretien de la voirie communautaire : 12.805,73.

Dotation en compensation des dépenses d'entretien réalisées par les communes sur la voirie communautaire et en compensation des charges nouvelles transférées aux communes à qui l'on redonne de la voirie.

## Taxe de séjour

Institution d'une nouvelle taxe de séjour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 sur toutes les communes du territoire communautaire.

Sont concernés les hôtels de tourisme, les résidences de tourisme, les meublés de tourisme, terrains de camping et de caravanage ou tout autre terrain d'hébergement de plein air. La Commune devra informer la COR de la création de tout nouvel hébergement touristique sur la commune style logement destiné à la location touristique.

## Accueil de loisirs

### Candidature Directeur

Robin CORRIOL a été recruté pour remplacer Nadège GARDIAN.

### Saisonniers

Aujourd'hui 2 postes ont été autorisés par délibération des précédents conseils municipaux. Le Conseil autorise 2 postes supplémentaires.

### Demande BAFA Françoise Ethievant

La Commune avait pris à sa charge les formations BAFA des 3 animatrices lors de la création de l'accueil de loisirs puis la formation BAFD de la Directrice.

Le coût d'une formation BAFA serait de l'ordre de 1.000 euros (Formation de base + Approfondissement) + les frais de déplacements.

Le Conseil accepte de prendre en charge la formation BAFA de Françoise.

#### Contrat d'offre de service du dispositif brigades vertes 2015

L'association Rhône Insertion Environnement participe à la mise en œuvre d'actions d'insertion au profit des bénéficiaires du RSA dans le cadre de la politique départementale. Le département confie à l'association la gestion du dispositif des brigades vertes.

En contrepartie de la réalisation des travaux la collectivité verse au département une participation forfaitaire de 40 Euros par jour de chantier et prend en charge le repas chaud pour l'équipe.

Le Conseil approuve la convention à passer avec l'association Rhône Insertion environnement et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention pour l'année 2015.

#### Regroupement des communes

Les communes se sont rencontrées pour évoquer les mutualisations possibles et par la suite leur éventuel rapprochement.

Les élus sont sceptiques sur l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2016 concernant le maintien, voire le bonus des dotations.

Plusieurs idées ont été lancées pour une mutualisation entre tous : commandes groupées, utilisation des matériels techniques, mutualisation des compétences administratives. Ces pistes sont pour la plupart en cours de réflexion à la COR.

#### Vœux du Maire

Date retenue : Le 18 janvier à 11 heures.

#### Demandes de subvention

Il est donné un avis défavorable aux diverses demandes reçues.

#### Questions diverses

#### Courrier de Monsieur le Sous-Préfet

Le Conseil prend connaissance du courrier de Monsieur le Sous-Préfet concernant la sécurisation des bals des conscrits

#### Défibrillateur

Un contrat de maintenance a été signé avec la société DUPONT Médical. 1 visite annuelle - Coût annuel : 270 Euros TTC.

Séance levée à minuit 30.  
Fait le 5 décembre 2014

